

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

**Accompagnement des points info énergie de la Maison de la Promotion Sociale (MPS), de l'Union Départementale consommation, logement, cadre de vie de la Gironde (UD CLCV 33) et du Centre Régional d'éco-énergie d'Aquitaine (CREAq)
- Conventions financières 2014 - Approbation - Subvention.**

Madame WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le réseau des espaces info énergie a été fondé en 2001 à l'initiative de l'Ademe. Il compte actuellement 500 conseillers experts en énergie, répartis sur le territoire français au sein de 250 structures porteuses d'EIE. La mission première des conseillers info énergie (CIE) est de proposer aux particuliers conseils et solutions concrètes pour mieux maîtriser leurs consommations d'énergie : chauffage, isolation, éclairage, ... et recourir davantage aux énergies renouvelables. Ces conseils sont d'ordres technique, juridique et financier. Sur la Cub, 4 associations portent des espaces info énergie qui hébergent 11 conseillers au total.

3 associations porteuses d'espaces info énergie (EIE) sollicitent une subvention :

1/ la Maison de la Promotion Sociale (MPS) :

La MPS est une association loi de 1901 déclarée en préfecture le 18 août 1966, dont le siège social est situé 24 avenue Virecourt, 33 370 Artigues Près Bordeaux. Elle a deux missions principales :

- la formation, l'orientation et l'emploi des personnes et des entreprises
- l'accueil d'événements et de congrès

Depuis 2008, elle héberge un EIE qui compte aujourd'hui 3 conseillers, dont deux ont été créés à l'initiative de la Cub et sont financés par elle depuis leur création en septembre 2009 et dont le troisième a été créé en 2008 mais n'est financé par notre établissement que depuis 2013.

En 2012, la présidence et la direction de la MPS ont été renouvelées : la fédération Léo Lagrange, réseau d'associations d'éducation populaire et employeur de l'économie sociale, en a pris les rennes.

2/ Le centre régional d'éco énergie d'Aquitaine (CREAq) :

Le CREAq est une association loi de 1901 créée en 1998. Son siège social est situé 5 rue de Tauzia à Bordeaux. Elle a pour but de promouvoir les principes du développement durable, les énergies renouvelables, la sobriété énergétique et l'éco-construction. Elle informe, conseille, accompagne les collectivités, les scolaires, notamment via sa contribution aux juniors du développement durable, les bailleurs, les artisans, les professions libérales, les chefs de TPE dans leurs projets et éduque aux bonnes pratiques environnementales. Elle accompagne les publics fragilisés, anime le réseau des professionnels de la précarité énergétique en Gironde et a fondé le réseau « préca énergie 33 » en 2009.

Depuis 2001, le CREAq accueille un espace info énergie qui compte actuellement 3,5 ETP de conseillers.

La Cub finance l'EIE du CREAq depuis 2012.

3/ L'Union Départementale Consommation Logement Cadre de Vie 33 :

La CLCV est une association nationale indépendante de consommateurs et d'usagers créée en 1952. Le réseau des CLCV comporte plus de 400 associations locales, départementales et régionales, dont l'Union départementale CLCV Gironde (UD CLCV 33) fait partie. L'UD CLCV33 a été déclarée en préfecture le 2 mai 1956. Son siège social est situé à la résidence Le Ponant, terrasse du 8 mai 1945 à Bordeaux. Comme la fédération nationale CLCV, l'UD CLCV 33 agit en faveur de la consommation éco-citoyenne et du développement durable.

L'EIE de l'UD CLCV 33 a été créé en 2002. Initialement pourvu de 2 postes, il accueille depuis 2009 une troisième conseillère. Les conseillères sont réparties sur 3 sites : Bordeaux Saint Pierre, Mériadeck et Mérignac.

La Cub finance l'EIE de l'UD CLCV 33 depuis 2013.

A titre d'information, un onzième poste de conseiller info énergie est hébergé par le PACT HD 33. L'association ne sollicite pas la Cub pour le financement de son EIE. Toutefois, la Cub finance, par ailleurs le PACT HD 33 au titre de son fonctionnement pour un montant annuel de 240 000 €.

Les autres principaux financeurs des espaces info énergie sont les partenaires historiques du réseau des EIE :

- l'Ademe qui finance chaque poste à hauteur de 20 000 €,
- le Conseil Régional Aquitaine à hauteur de 10 000 € par poste ,
- le CG33 a financé jusqu'à 19 000 € par poste jusqu'en 2012. En 2013, le montant de sa subvention est passé par contre à 9000 € par poste puis a continué à baisser en 2014, puisque le CG 33 ne finance plus directement le réseau des EIE. Il rétribue chacune des 3 structures pour des prestations qu'elles mènent par ailleurs en réponse à un appel à projet au titre de la précarité énergétique. Cette rétribution ne couvre le manque à gagner pour aucune des 3 associations.

Le détail des demandes :

Les demandes cumulées sollicitées par les 3 associations pour le financement de leurs EIE atteignent un montant total de 155 000 €, contre 110 000 € en 2013. Cette hausse s'explique par une augmentation substantielle des montants sollicités par les 2 associations

CREAq (3ème demande) et UD CLCV 33 (2ème demande) et est à relier au changement de stratégie opéré par le Conseil Général 33.

- La Maison de la promotion sociale sollicite une subvention d'un montant de 65 000 €, montant identique à celui accordé en 2013, pour le financement de 3 postes de conseillers info énergie,

Budget prévisionnel 2014 de l'EIE de la MPS:

DEPENSES		RECETTES	
Achats	4893	Fonds propres	1248
Services extérieurs	9911	Subvention CRA	30 000
Autres services extérieurs	3807	Subvention CG 33	9000
Charges personnel	130 078	Subvention Cub	65 000
Frais généraux	16 560	Subvention ademe	60 000
TOTAL	165 249	TOTAL	165 248

La subvention sollicitée représente 39,3 % du budget prévisionnel de l'action.

- Le CREAq sollicite 60 000 €, montant en augmentation de 100% par rapport à 2013 pour le financement de 3,5 postes.

Budget prévisionnel 2014 de l'EIE du CREAq :

DEPENSES		RECETTES	
Achats	9000	Subvention ademe	100 000
Services extérieurs	13 600	Subvention CRA	60 000
Autres services extérieurs	36 500	Subvention Cub	30 000
Impôts et taxes	9000	Subvention CG 33	20 000
Charges personnel	213 300	Fonds Feder	50 000
Autres charges	1600		
Dotation aux amortissements	7000		
TOTAL	290 000	TOTAL	260 000

La subvention sollicitée représente 20,6 % du budget prévisionnel de l'action.

- L'UD CLCV 33 sollicite 30 000 €, montant en augmentation de 100% par rapport à celui accordé en 2013 pour le financement de 3 postes.

Budget prévisionnel 2014 de l'EIE de l'UD CLCV

DEPENSES		RECETTES	
Achats	4300	Subvention CG 33	10 080
Autres charges externes	27 200	Subvention ademe	60 000
Autres services extérieurs	17 300	Subvention CRA	30 000
Charges de personnel	118 080	Subvention mairie de Bordeaux	6 800
		Subvention Cub	15 000
		Subvention mairie de Mérignac	22 000
		Subvention CALI	6000
		Subvention pays foyen	2000
TOTAL	166 880	TOTAL	151 880

La subvention sollicitée représente 18 % du budget prévisionnel de l'action.

La contribution des EIE à la politique climat énergie de la Cub :

La réhabilitation énergétique du parc de logements existants et la sensibilisation et l'accompagnement des porteurs de projets constituent l'un des enjeux majeurs du plan climat de la Cub. Aussi la Cub affiche-t-elle depuis février 2011 dans le plan d'actions de son plan climat, la volonté de renforcer le réseau des EIE présents sur son territoire.

Cette priorité donnée à la rénovation énergétique a été confortée par le lancement au printemps 2013 par le président de la République du plan national de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) avec un objectif de 500 000 logements à rénover par an. D'une façon plus générale, le plan national d'investissement pour le logement prévoit la mise en place d'un service public de la rénovation énergétique, qui s'est matérialisée par le lancement à l'automne 2013 de la campagne nationale « j'éco-rénove, j'économise » assortie d'un numéro vert unique. L'enjeu consiste à répondre de façon efficiente à la demande des propriétaires désireux d'engager des travaux de rénovation dans leurs logements. Ce service public doit être décliné sous la forme de plate-formes locales de la rénovation énergétique aux échelles infra régionales. (cf. Appels à manifestation d'intérêt lancés par l'ADEME).

Considérant les éléments ci-dessus et dans l'attente de la mise en œuvre d'une stratégie ferme et définitive de financement du réseau des EIE la poursuite du soutien de la Cub aux EIE en 2014 apparaît logique.

A la lumière de ces éléments d'information, conformément au cadre budgétaire fixé pour le financement des associations, et avant d'engager une réflexion nécessitant un certain délai pour étudier comment la Cub pourrait aider lesdites associations à résoudre les difficultés financières qu'elles rencontrent, il est proposé de reconduire dès à présent un **statu quo par rapport à 2013**, soit d'accorder des subventions de **65 000 € à la MPS, 30 000 € au CREAq et 15 000 € à la CLCV**.

	2009-2010	2010-2011	Fin 2011	2012	2013	2014 (montant sollicité)	2014 (montants proposés)
MPS	30 000 €	30 000 €	10 000 €	50 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €
CREAq				54 000 €	30 000 €	60 000 €	30 000 €
CLCV					15 000 €	30 000 €	15 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2010/788 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la délibération communautaire n°2011/0084 relative à l'adoption du plan d'actions du plan climat

Vu les délibérations communautaires n°2009/0596 relative à l'accompagnement d'un point info énergie à la Maison de la Promotion Sociale, n°2011/0613 relative au prolongement de la mission du point info énergie de la maison de la promotion sociale, n° 2012/0210 relative à la pérennisation des 2 postes de conseillers info énergie de la MPS, n° 2013/0420 accordant une subvention de fonctionnement à l'EIE de la MPS en 2013

Vu les délibérations n°2012/0626 et n°2013/0653 accordant une subvention de fonctionnement au CREAq en 2012 et en 2013

Vu la délibération n°2013/0533 accordant une subvention de fonctionnement à l'UD CLCV 33 en 2013,

entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

La Cub souhaite se doter des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de réhabilitation énergétique des logements fixés dans le cadre du plan climat et compte notamment sur l'action des espaces info énergie,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000 € à la MPS, de 30 000 € au CREAq et de 15 000 € à l'UD CLCV 33 au titre du plan climat pour l'année 2014,

Article 2 : d'approuver les conventions financières annexées à la présente délibération,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature des conventions financières,

Article 4 : les dépenses affairant à ces subventions de fonctionnement seront imputées sur la ligne budgétaire : Chapitre 67 – Article 6745 – Fonction 8330 – BC00 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 SEPTEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 3 SEPTEMBRE 2014

Mme. ANNE WALRYCK